

**ABONNEMENTS**

SEMAINE	TRIMESTRE	AN
1 an 50 fr.	3 mois 15 fr.	6 mois 25 fr.
1 an 50 fr.	3 mois 15 fr.	6 mois 25 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.  
Changement d'adresse à 5 fr.

# Le Journal de la Somme

BUREAUX DE PARIS : 26, Rue du Quatre-Septembre 2<sup>e</sup>  
TÉLÉPHONE RICHÉLIEU 72-83 ET INTER-RIC 183

## LES DÉCRETS-LOIS

### La recherche des économies et la réorganisation des ministères

Les Comités et Sous-Comités travaillent à l'élaboration des propositions de réforme

Paris, 1<sup>er</sup> août. — Après avoir installé les membres du comité, le ministre a défini leur tâche. Il leur a demandé de poursuivre leurs études avec la plus grande diligence en vue de lui présenter des suggestions concrètes avant le 31 août prochain, les premières réalisations devant intervenir dès le mois de septembre.

La commission s'est aussitôt mise au travail, sous la présidence de M. Martel, conseiller maître à la Cour des Comptes.

**Au Ministère des Affaires étrangères**

La Commission des réformes et des économies du ministère des Affaires étrangères s'est réunie, sous la présidence de M. Bergot, conseiller d'Etat.

Après avoir procédé à un examen général de la question, elle a arrêté sa méthode de travail et réparti les études entre ses membres.

**Au Ministère de l'Intérieur**

M. Paganon, ministre de l'Intérieur, a présidé ce matin la première réunion du Comité institué auprès de son administration en vue de rechercher et proposer toutes mesures tendant à la réduction des dépenses publiques.

## LE CONFLIT ITALO-ÉTHIOPIEN

### MM. Laval et Eden se mettent d'accord sur un projet de résolution

Il reste à le faire accepter par l'Italie, et les négociations se sont poursuivies hier toute la journée à Genève dans ce but

### La réunion du Conseil de la S. D. N. a été ajournée

Genève, 1<sup>er</sup> août. — La négociation, dirigée en ce moment à Genève par M. Laval, ne s'est interrompue que vers 1 heure et demie du matin.

Le projet français de formule présenté par le chef de la délégation française lors de la consultation, hier après-midi, entre MM. Laval, Eden et Litvinov demeure la base de la formule recherchée. Des modifications ont été apportées sur la demande de M. Eden, modifications qui ont surtout le sens des précisions.

Hier, dans la nuit, la négociation a été conduite simultanément avec M. Aloisi et M. Eden.

À la fin de la matinée d'aujourd'hui, on déclarait du côté britannique, que l'accord entre MM. Laval et Eden était presque acquis à la suite d'ailleurs d'une longue entrevue qui a réuni tôt dans la matinée les chefs des délégations française et britannique.

D'autre part, le baron Aloisi, tenu exactement au courant des aménagements de textes réclamés par M. Eden avait déjà formulé ses objections et réclamé des instructions à Rome. On en était donc alors à une période stationnaire.

M. Pierre Laval a déjeuné dans les environs de Genève avec M. Anthony Eden et plusieurs membres de la délégation britannique.



M. Teclé-Hawariath, ministre d'Éthiopie à Paris et Maître Gaston Jéze, professeur à la Faculté de Droit, représentant du gouvernement du Négus à la commission arbitrale de La Haye, s'entretenant à Genève.

### Le délégué de l'Éthiopie est mis au courant

D'autre part, ce matin, M. Laval a reçu le délégué de l'Éthiopie, M. Teclé Hawariath, qu'il a mis au courant, dans les grandes lignes, de l'entente recherchée sans cependant lui communiquer encore des textes, désireux qu'il était d'atteindre tout d'abord l'accord avec la délégation italienne.

La négociation, comme on le voit, évolue normalement. On espérait à ce moment, qu'elle permettrait au Conseil de

### La séance du Conseil est contremandée

La séance que le Conseil de la Société des Nations devait consacrer, à 17 heures,

### Les observations de M. Mussolini

Après avoir reçu du représentant de l'Italie, le baron Aloisi, communication des observations que M. Mussolini oppose à certaines parties du projet de résolution actuellement négocié, M. Laval a conféré avec M. Eden.

On a couru de cet entretien, M. Pierre Laval a obtenu que ses collègues diplomatiques et italiens, MM. Eden et Aloisi viennent conférer avec lui à 19 heures, au siège de la délégation française.

D'après certaines informations concordantes, les difficultés qui subsistent proviennent de plus en plus d'importance à mesure que s'avance la négociation.

C'est ainsi qu'aucune opposition ne serait faite désormais, ni du côté anglais, ni du côté italien, à la partie du projet de résolution qui concerne le non-recours à la force.

Les négociateurs seraient en effet d'accord sur ce point, pour garantir la négociation future contre toute surprise, de s'en référer aux traités en vigueur que les deux parties intéressées promettent de respecter.

Le « joint » névralgique de la négociation, la partie présente, réside dans une certaine divergence de vues qui sépare le gouvernement italien de ses interlocuteurs en ce qui concerne les rapports qui existent entre les conversations politiques tripartites qui devront avoir lieu pendant le mois d'août entre les trois grandes puissances signataires du traité de 1908 et la S. D. N.

Le gouvernement italien se montre en effet ombrageux à l'égard de toute intervention, si vaine soit-elle, de l'organisation genevoise en cette matière.

On est persuadé au stade actuel de la négociation que des formules satisfaisantes seront trouvées au cours des prochaines heures et c'est pourquoi M. Pierre Laval a cru le moment venu de mettre en présence ses collègues britanniques et italiens.

### A Addis-Abeba on suit attentivement les débats de Genève

Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> août. — Tous les regards sont tournés vers les débats de Genève dont l'importance n'échappe à personne dans les milieux cultivés éthiopiens.

Le gouvernement d'Addis-Abeba s'en est remis à la S. D. N. pour le règlement du conflit de Oual-Oual affirmant à différentes reprises qu'il se soumettrait à ses décisions.

On croit comprendre, d'après les opinions recueillies dans les milieux bien informés, qu'il n'est pas certain, si le débat s'élargissait et portait sur le fond, que l'Empereur ne serait pas tenté d'appeler sur son peuple des promesses qu'il fit pour accepter une organisation nouvelle de l'Empire dont la forme serait évidemment à débattre.

La pierre d'achoppement de cette solution serait cependant la question des avantages économiques « spéciaux » que pourrait vouloir réclamer l'Italie à cette occasion, avantages susceptibles de heurter violemment l'opinion publique éthiopienne.

### Traité de commerce entre la Suède et l'Éthiopie

Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> août. — Ce matin, à 11 heures, a été signé le traité d'amitié et de commerce comportant la clause de la nation la plus favorisée entre la Suède et l'Éthiopie.

Ce traité, qui ne concerne que les affaires commerciales générales ne prévoit rien de particulier pour les importations d'armes.

### Démission du ministre roumain du Commerce

Bucarest, 1<sup>er</sup> août. — M. Manoilescu-Strunga, ministre du Commerce et de l'Industrie, a démissionné à la suite de divergences d'opinion sur les mesures d'ordre économique prises par le Dr. Cestulesco, ministre de l'Hygiène publique, qui assurait l'intérim de la direction du Ministère de l'Industrie pendant le congé de M. Manoilescu-Strunga.

## DRAME CONJUGAL A ENGHEN

### Un rentier blessé mortellement sa femme et se tue

Une question d'intérêt divisait depuis longtemps les deux époux qui vivaient séparés

Paris, 1<sup>er</sup> août. — Un drame, provoqué par une question d'intérêt, s'est déroulé hier soir à Enghien où un sexagénaire s'est tué après avoir mortellement blessé sa femme.

La femme, qui respirait encore, était affreusement défigurée ; la boîte crânienne avait été défoncée par deux balles.

À l'hôpital de Montmorency, où Mme Le Provost de Launay fut transportée, un médecin de service enleva un troisième projectile qui s'était logé dans la région du poulmon. Peu après, la malheureuse expira.

**Les causes du drame**

Dans une lettre laissée à l'adresse du commissaire de police, le meurtrier disait : « Nous ne pourrions jamais nous entendre ; il pourrait arriver un accident. Autant que l'on puisse en juger, d'après l'enquête, le drame a eu pour mobile l'intérêt. Certains biens du ménage étaient, cependant, en la connaissance de M. Le Provost de Launay, un troisième jeune fille de Soisy-sous-Montmorency, ne fut pas à l'origine, étrangère à la décision prise par le mari meurtrier de quitter à la fois et le domicile conjugal et sa femme. Et il est établi que cette personne et sa mère habitaient avec M. Le Provost de Launay.

On dit aussi que celui-ci voulait à toute force faire partir sa femme du domicile conjugal pour s'y réinstaller.

D'autre part, Mme Le Provost de Launay avait gardé les bijoux que son mari revendiquait à tort depuis longtemps, ainsi, paraît-il, qu'une somme de 200.000 francs.

Quoi qu'il en soit, l'action de la justice étant éteinte, l'enquête ne peut être que de pure forme.

### Deux vieux époux démunis

M. Le Provost de Launay, rentier, âgé de 68 ans et sa femme âgée de 62 ans vivaient, en fait, séparés depuis plusieurs années. Lui s'était retiré à Soisy-sous-Montmorency où il habitait un élégant pavillon, tandis qu'elle demeurait dans la confortable maison du ménage à Enghien.

Les deux époux, qui n'avaient jamais voulu divorcer, se voyaient assez fréquemment, mais c'était, ont dit les voisins et même le commissaire de police qui dut intervenir plusieurs fois, pour se quereller avec violence.

### La dernière querelle

Hier, dans l'après-midi, M. Le Provost de Launay se présentait chez sa femme et peu après, il défilait la bonne sous un prétexte quelconque.

Des détails de voix, des cris de colère furent perçus par les voisins jusque dans la soirée. Ils ne s'en étonnèrent pas, ayant l'habitude de telles scènes. Puis, tout rentra dans le silence.

Mais, vers 11 heures, trois coups de feu claquèrent, suivis de cris déchirants, puis deux autres coups de feu, de nouveau, le silence.

### Un mort, une mourante

Atteints par la balle, les voisins accoururent et enfoncèrent la porte de la pièce dans laquelle les deux époux s'étaient retirés.

L'un et l'autre gisaient ensanglantés sur le parquet. L'homme, qui tenait

### GRAVE INCENDIE dans un préventorium

Epernay-sur-Marne, 1<sup>er</sup> août. — La nuit dernière, un incendie a éclaté à l'école du préventorium de Troisy près d'Epernay.

Quatre enfants étaient couchés dans le dortoir.

Dès que l'alarme fut donnée, la directrice fit lever les enfants qui furent recueillis au lazaret de l'établissement.

De courageux sauteurs, MM. Paul Vissot, Thomas Hermette et Chanteloup, se précipitèrent, cachés dans leur blouse et apeurés, trois fillettes qui furent sauvées.

Les pompiers de Troisy et ceux des communes voisines combattirent le sinistre qui semble dû à un court-circuit.

Les pertes sont importantes.

L'immeuble qui appartient au département de la Marne, servait d'école de plein air aux enfants de l'Assistance Publique et de familles nécessiteuses.

### LES FRAUDES DU HAVRE

Paris, 1<sup>er</sup> août. — Au sujet des fraudes du Havre, le ministre des Finances communique que la presse a publié ces jours derniers des informations relatives à des importations en contrebande qui auraient été effectuées au Havre et qui porteraient sur des sommes considérables. Les faits actuellement connus se ramènent à quatre caisses de lampes de T. S. F. pesant 1.193 kilos bruts, ont été faussement déclarées et introduites frauduleusement avec la complicité d'un vérificateur. Le service spécial des enquêtes appartenant à l'administration des douanes, a découvert cette opération frauduleuse. Les droits fraudés se montent à 57.000 francs environ en tant qu'importations. Les fraudeurs coupables ont été suspendus de ses fonctions en attendant sa comparution devant le Conseil de discipline qui aura lieu le 7 août courant. L'administration poursuit son enquête en vue de découvrir d'autres irrégularités s'il en a été commis.

### LE DRAME DE CHAVILLE

Versailles, 1<sup>er</sup> août. — A la suite du drame qui s'est déroulé hier à Chaville et au cours duquel un sujet turc, Chérif Chukri, âgé de 50 ans, demeurant à Paris, après avoir tué sa maîtresse, Mme Charlotte Lebrun, âgée de 35 ans, s'était ensuite logé une balle dans la tempe droite, le meurtrier qui avait été transporté à l'hôpital de Versailles, a succombé cette nuit.

L'action de la justice se trouve donc désormais éteinte.

### Mermeoz s'est envolé, ce matin, du Bourget

Il va tenter de démontrer que la liaison rapide France-Afrique du Nord peut être effectuée au moyen d'avions légers



Le radiotélégraphiste Gimier et le pilote Mermeoz, photographiés devant leur appareil, quelques instants avant leur départ.

Le Bourget, 1<sup>er</sup> août. — Dans le but d'améliorer la liaison postale entre Paris et Dakar, le pilote Jean Mermeoz, accompagné du radiotélégraphiste Gimier, s'est envolé ce matin du Bourget, à 9 h. 57.

Avant son départ, le célèbre pilote fut salué par le colonel Davet, représentant le général Denah, ministre de l'Air.

Ce n'est pas sur « L'Aéro-en-Del » que Mermeoz va, cette fois, tenter de réaliser sa nouvelle performance.

Il a pris place dans le bimoteur léger

« Comet-Gipsy », qui fit ses preuves dans la course Londres-Melbourne.

Cet appareil, qui a une vitesse de 300 km. à l'heure et un rayon d'action de 3.000 kilomètres, reliera Paris à Dakar en moins de 18 heures. Il fera escale à Casablanca pour se ravitailler.

Ce raid a pour but de prouver que des appareils légers, maniables, peuvent assurer les liaisons postales à une vitesse fort supérieure à celle des avions géants actuellement en service.

## Du socialisme au fascisme

Voilà, encore une fois, que M. Léon Blum prend feu et part en guerre contre les radicaux. Il s'agit de l'élection de Clermont-Ferrand. Des élections législatives ont eu lieu à la suite du décès du D<sup>r</sup> Marcombes, ancien ministre radical-socialiste. Au premier tour de scrutin, le candidat radical est arrivé second, derrière le candidat socialiste.

En présence de ce résultat la Fédération radicale du Puy-de-Dôme, voyant qu'une question de personne avait eu une influence malheureuse dans ce premier tour de scrutin, a prié son candidat de céder la place à M. Pochet-Lagave, maire radical de Clermont-Ferrand.

Là-dessus M. Léon Blum accuse les radicaux de s'allier aux fascistes pour combattre les socialistes.

Cette affaire, au demeurant très simple, ne mériterait pas d'être relevée si elle n'était aussi caractéristique de l'attitude des radicaux. A l'extrême droite comme à l'extrême gauche on s'ingénie à dénaturer pour l'opinion les faits et gestes du radicalisme.

A maintes reprises nous avons répété ici que les républicains radicaux suivaient une route droite, celle de leur devoir, entre les deux oppositions.

A Clermont-Ferrand, comme à Lyon, comme en bien d'autres circonscriptions électorales, les socialistes se sont toujours opposés aux candidats radicaux, les autres partis n'apportant dans la lutte électorale que des candidatures représentatives.

Quoi donc d'extraordinaire à ce que les radicaux poursuivent la lutte en cherchant à mettre de leur côté les meilleures chances ? Est-ce uniquement parce que le candidat modéré se retire que M. Léon Blum accuse les radicaux d'alliance avec les fascistes ? Quelle plaisanterie !

Le pire est que si, dans une autre circonscription où la lutte aurait été circonscrite entre les modérés et les radicaux, le candidat socialiste s'était retiré comme l'a fait le candidat modéré de Clermont, les radicaux auraient été

accusés de s'allier aux marxistes et de solliciter leurs voix. Ne nous frappons pas. Ceci console de cela.

Puisque nous avons l'occasion de parler des fascistes et de leurs organisations, il nous paraît difficile de passer sous silence la façon dont les adeptes de la politique du colonel de la Rocque entendent recruter des adhérents.

Nous avons sous les yeux une circulaire signée par l'administrateur délégué d'une importante maison ayant son siège à Paris et possédant une usine à Amiens.

Cet administrateur avise son personnel que le Conseil d'administration et la direction parisiens en leur entier ont adhéré aux formations de M. de la Rocque. Et il informe ses ouvriers et employés amiénois qu'il leur offrira des parrains pour leur faciliter l'admission dans les sections amiénoises et que la Société remboursera les cotisations de ceux qui présenteront à la caisse une carte d'adhérent.

Depuis la Restauration et la Terreur blanche, seul le maréchal de Mac-Mahon avait essayé l'emploi de procédés de ce genre pour soutenir ses candidatures officielles.

Ces pressions, qui furent odieuses il y a un siècle, sont aujourd'hui ridicules. On sait d'ailleurs à quoi ont toujours abouti les manœuvres de ce genre.

C'est pourquoi nous ne nous indignons pas à la manière de M. Léon Blum. Il nous semble que d'avoir révélé cette façon de faire suffira pour écarter les gens honnêtes et d'esprit rassis de groupements qui se trouvent réduits à l'emploi de tels procédés.

Une fois encore, ces faits nous prouvent que la République, tant calomniée par certains, a des qualités. C'est en présence de ces méthodes renouvelées du fascisme, du nazisme et du bolchevisme, que l'on s'aperçoit de la valeur de nos libertés républicaines.

Ceux qui travaillent patiemment, avec courage au maintien du régime, trouveront dans ces faits un nouveau stimulant.

## LA "MICHELINE" EN FEU



Nous avons signalé, mercredi dernier, l'incendie qui s'était déclaré subitement dans une voiture autorail au moment de son passage à Balin. Un témoin de l'accident a bien voulu nous communiquer une intéressante photographie de la « Michelin » en feu.

### Le voyage des Sapeurs-Pompiers

La Société des Nations d'adopter les textes nécessaires pour que puisse être remise en action la procédure relative aux incidents de frontière italo-éthiopiens.

### Le secret est gardé sur les textes

En ce qui concerne ces textes, comme aussi certaines suggestions d'ordre pratique, on se montrait d'une grande prudence et l'on conservait dans les délégations, un secret aussi complet que possible. Néanmoins certaines indiscrétions permettaient de supposer qu'on avait arrêté trois projets de résolution.

### Trois résolutions

Il s'agirait tout d'abord en première résolution d'activer et d'améliorer encore la procédure d'arbitrage prévue en mai et qui semble maintenant s'imposer, encore que du côté italien on soit davantage enclin à s'en tenir toujours à la conciliation interrompue à La Haye du fait des agents éthiopiens. Cette résolution porterait donc sur la nécessité de désigner rapidement le cinquième arbitre neutre.

Dans un autre texte, dit de procédure, la date ultime fixée en mai au 25 août, serait prorogée au 3 septembre dit-on, afin de tenir compte de l'interruption des travaux de la Commission.

**Le non recours aux armes**

Enfin, une troisième résolution se référerait au traité relatif à l'Éthiopie et signé en 1906 entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Ce traité tripartite prévoit les cas de difficulté de fond sur l'ensemble des relations italo-éthiopiennes que compromettent des incidents du genre de celui de Oual-Oual.

Enfin, il a été également question de

### Le voyage des Sapeurs-Pompiers

Nous avons annoncé hier que la Fanfare des Sapeurs-Pompiers avait décidé d'offrir le voyage à Bruxelles à un jeune étudiant amiénois.

Voici l'heureux candidat, Roger Dhelly, qu'a désigné l'Inspection d'Académie.

Photo et cliché progrès.



Voici l'heureux candidat, Roger Dhelly, qu'a désigné l'Inspection d'Académie. Photo et cliché progrès.

# LE PROGRES DE LA SOMME

A la S. D. N.

## Les négociations à Genève au sujet de l'Ethiopie

MM. Pierre Laval, Eden et le baron Aloisi poursuivent l'élaboration d'un projet de résolution

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Genève, 1<sup>er</sup> août. De 19 h. 15 à 20 h. 30, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont conféré au siège de la délégation française, au Palais de la Paix. Les représentants des trois puissances signataires du traité de 1902 pour l'Abysinie ont traité leurs vues sur le projet de résolution qui sera, par eux, soumis au Conseil de la S. D. N.

L'entretien a permis à la négociation d'évoluer favorablement, les divergences se sont réduites au point qu'un accord entre les trois puissances : Grande-Bretagne, France et Italie, peut être considéré dès maintenant comme assuré.

A l'issue de la conférence, pendant que les experts se réunissent dans un salon particulier pour rédiger un texte qui sera communiqué au baron Aloisi, MM. Laval, Eden et le baron Aloisi ont eu un entretien téléphonique, en communication avec M. Mussolini.

Afin de mener les négociations aussi sagement et aussi rapidement que possible, les trois puissances ont décidé à une invitation à dîner du secrétaire général de la S. D. N., M. Avenol, et de décider de se réunir de nouveau dans la soirée.

Il est vraisemblable qu'à ce moment là, le texte du projet de résolution s'il a reçu l'assentiment de M. Mussolini, sera arrêté « ne varietur ».

Il sera dès lors remis à la délégation britannique, qui sera elle-même soumise au Conseil de la S. D. N. au cours d'une séance qui pourrait être la dernière de cette session extraordinaire.

M. Pierre Laval a été, en son hôtel à Genève, accompagné par M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne.

## TROISIEME REICH

### Interdiction de manifester aux Casques d'Acier

Magdebourg, 1<sup>er</sup> août. Le port d'uniformes et d'insignes, ainsi que les réunions et les manifestations des Casques d'Acier de Neuhaldensleben sont interdits.

Cette mesure est provoquée par le fait que de nombreux Casques d'Acier ont fait des déclarations contre l'Etat et contre le parti, et en particulier contre certaines personnalités dirigeantes nationales-socialistes, ce qui avait causé une vive agitation dans le pays.

## L'EAU QUI TUE

### EN MANDCHOURIE, LES INONDATIONS FONT PLUSIEURS MILLIERS DE VICTIMES

Tokio, 1<sup>er</sup> août. La situation continue d'être grave à Antoung.

On apprend en effet que des milliers de personnes auraient péri, noyées par les inondations ; une trentaine de maisons sont encore complètement submergées ; un grand nombre d'habitants ont été emportés et l'on craint que plusieurs ne s'échouent lorsque les eaux commencent à se retirer.

On ne connaît pas encore l'importance des dégâts causés par le débordement en amont du fleuve Yalu, mais on craint que le nombre des victimes ne soit fort élevé.

On annonce que plus d'une centaine de personnes ont péri, ensevelies sous un éboulement, dans une mine de Miaohou, qui s'est située sur la voie ferrée entre Antoung et Moukden.

## SANGLANTE MUTINERIE dans une mine d'or

Bombay, 1<sup>er</sup> août. Une véritable tragédie vient de se dérouler à Kolar (Etat de Mysore), où des ouvriers d'une importante mine d'or, mécontents de leurs salaires, ont décidé de faire grève. Les grévistes ayant voulu forcer leurs camarades récalcitrants au mouvement à esser le travail, une collision s'est formée autour des bureaux de la mine, où sont renfermés d'énormes stocks d'or. Des coups de feu ont été tirés, douze ouvriers ont été tués ; il y a de nombreux blessés.

La mine Kolar est la plus importante mine d'or de l'Etat de Mysore ; elle appartient au maharajah.

## A Alger, un bijoutier tue son beau frère

Alger, 1<sup>er</sup> août. Le nommé Kamaou, bijoutier, qui se trouvait en automobile en compagnie de son frère, Raymond, et de son beau-frère, Zigliara, représentant de commerce, a tiré plusieurs coups de revolver sur ce dernier qui est mort aussitôt ; une balle a touché également Raymond, qui a été transporté à l'hôpital dans un état très grave.

On se trouve en présence d'une discussion d'intérêt.

Kamaou qui avait pris la fuite a été arrêté après une poursuite dans les rues d'Alger.

## Le maire de Bayonne intercede en faveur du député Garat

Bayonne, 1<sup>er</sup> août. Le maire de Bayonne a télégraphié au garde des Sceaux pour lui signaler que l'état de santé de M. Joseph Garat était mauvais.

Le maire prie le ministre de prendre une mesure gracieuse pour que l'ex-maire puisse sortir de prison pour se soigner.

## LES EVENEMENTS IMPORTANTS de la région

Par télégramme et par téléphone de nos correspondants particuliers

### On cambriole dans les églises de l'Aisne

Les églises de Francilly-Senely, Nautroy, Bellecourt et Holnon ont été cambriolées la nuit dernière par des malfaiteurs qui ont fracturé les troncs pour s'occuper leur contenu.

Le calendrier des fêtes pour les mois d'août est septennaire, arrêté par le Comité des Fêtes qui préside avec autant de goût que de distinction, l'éminent homme de lettres Edouard Champion, comporte une brillante suite de manifestations dont voici l'énumération :

Le 30 juillet au 4 août : 4<sup>e</sup> Tournoi International de Tennis ; Samedi 3 août : Exposition féline au Casino de la Forêt ; Dimanche 4 août : Fête de la Canche, Fêtes à la piscine ; 4 et 5 août : Fêtes jubilaires. Le lundi, remise de la Silver Cup au Golf, dîner de gala ; du 6 au 18 août : Championnats de tennis ; du 19 au 21 août : Fête de la Canche ; Piscine ; Vendredi 9 et Samedi 10 août : Concours d'élegance et gymkhana automobile.

Dimanche 11 août : Courses sur l'Hippodrome (Grand Prix) ; Grand feu d'artifice ; Mercredi 14 août : Fête de nuit au Casino de la Forêt ; Jeudi 15 août : Fête du Club Hippique ; du 15 au 18 août : Tournoi de Tennis (professionnels), avec 1000 francs de primes ; Vendredi 16 août : Concours de pyjamas ; Samedi 17 août : Fête de l'Inde.

Dimanche 18 août : Courses sur l'Hippodrome ; Mardi 20 août : Concours de pêche ; du 21 au 24 août : Concours d'oiseaux ; Jeudi 22 août : Concours d'enfants en costumes de plage ; Vendredi 23 août : Cléricalisme du Touquet National et Coupe Eclair de Championnat ; Samedi 24 août : Prix du Golf du Touquet.

Dimanche 25 août : Messe de Saint-Hubert, Grande Fête des Fleurs ; du 27 août au 1<sup>er</sup> septembre : 45<sup>e</sup> Tournoi International de Tennis ; Mardi 27 août : Concours du Triton ; Jeudi 29 août : Exposition canine ; Samedi 31 août : Réception des Drags à l'Hôtel de Ville.

Dimanche 1<sup>er</sup> septembre : Courses sur l'Hippodrome, Feu d'artifice ; Jeudi 5 septembre : Fête scolaire à la Piscine. Course cycliste ; Dimanche 8 septembre : Courses sur l'Hippodrome, Fête à la Piscine.

Dimanche 22 septembre : Ducasse du Touquet, Grand Prix cycliste.

En juillet, août, septembre, tous les jours : Jeux de plage, Fêtes enfantines au Casino et à la Piscine ; Cours d'Education Physique, etc. ; Drags, Balles, Sports hippiques en forêt, organisés par le Club Hippique ; Drags tous les samedis, organisés par Le Touquet Drags ; Drags tous les samedis, organisés par l'Américaine au Tennis-Club ; Matches de golf, Trois parcours, 45 trous au Golf-Club ; Matches de Polo, du 13 juillet au 5 août, 2 terrains sur l'Hippodrome ; à la Piscine ; Fête nautique tous les dimanches à 16 heures.

### Un vent se perd sur une tombe au cimetière de Fœmbray

M. Corcel Francis, 51 ans, veuf sans enfant prenait pension depuis le 8 décembre à l'hôtel tenu par M. Ruffe Laurent, à Fœmbray (Aisne). L'autre matin vers 10 heures il quitta son hôtelier disant qu'il se rendait sur sa tombe du cimetière de Fœmbray.

L'état du bled ne semble pas mettre ses jours en danger.

### Un caissier indélicat condamné à Beauvais

Employé depuis de nombreuses années à la Société Caron-Glanel, le caissier-comptable, Marcel Malet, 43 ans, marié et père de deux enfants, habitant Hermes (Oise), où sa femme tenait un commerce de mercerie, avait acquis, par son travail, l'estime et la confiance de ses patrons, confiance très mal placée comme nous allons le voir.

M. Caron constata à différentes reprises que la comptabilité présentait de grosses erreurs d'addition. Il s'adressa alors à un expert comptable de Beauvais, M. Sainte-Marie, qui vint vérifier le livre de caisse et constata que, depuis l'année 1930, le comptable avait détourné des sommes dont le total se montait à 171.583 fr. 25.

Le tribunal correctionnel de Beauvais a jugé hier l'indélicat caissier et malgré une brillante défense de M. Faureux, l'a condamné à six mois de prison.

Une peine de un mois de prison fut ensuite prononcée avec confusion à la suite de la plainte portée par le directeur des assurances sociales, à laquelle le nommé Malet avait détourné 2.292 francs.

La partie civile a vu la somme entièrement remboursée.

### A Dominois, un enfant a le pied coupé par une lanceuse

Mercredi, vers 18 heures, le jeune Gaston Legrand, 5 ans, demeurant à Dominois, jouait près d'une lanceuse lorsqu'il eut le pied droit coupé.

Son état est très sérieux et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.

### Un enfant meurt de ses brûlures à Bouvancourt-sur-Bresie

Le jeune André Hollingue, âgé de 5 ans, dont les parents habitent Bouvancourt-sur-Bresie, renversa un réchaud de braise en combustion et le feu prit à ses vêtements.

Transformé en torche vivante, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. Quelques heures plus tard, il succomba à la suite de ses brûlures.

### L'AFFAIRE DE STUPÉFIANTS de Dunkerque

La brigade mobile de Lille qui enquête sur le trafic des stupéfiants de Dunkerque vient de mettre en état d'arrestation le complice d'un maître d'équipage Thomas, du vapeur « Liberty ».

Interrogé habilement, Joseph Ruyau, second cuisinier du bateau « Liberty », a reconnu avoir été au courant des opérations de contrebande.

A l'heure de la saisie, l'embarquement de ce colis s'était entretenu avec le garde de nuit du navire et l'avait emmené dans sa cabine où ils burent une bouteille, pendant que Thomas qui avait apporté deux valises sur le pont était redescendu sur le quai pour y prendre deux colis supplémentaires.

On apprend également au cours de cette enquête que sept matelots contenant cinquante 25 kilos d'opium devaient être chargés sur le « Liberty » au Havre où ce navire devait faire escale entre Dunkerque et New-York.

Ruyau a déjà été mêlé à un affaire de ce genre et de plus, il se trouve sur le coup d'un arrêté d'expulsion pris par le préfet de la Seine-Inférieure, Ruyau qui est originaire de New-Jersey, à la suite de ses déclarations, a été arrêté.

Quant au « Liberty », il a pris la mer pour le Havre et New-York. L'enquête continue.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### COLLISION DE CAMIONS

Tarbes, 1<sup>er</sup> août. Deux camions automobiles sont entrés en collision, par suite d'une fautive manœuvre, sur la route de Ségala à Rabastens-de-Bigorre. Le chauffeur du premier camion, l'Italien Plezozonia, âgé de 35 ans, a été transporté dans un état grave à l'hôpital de Tarbes, tandis que M. Maubourguet, le chauffeur de l'autre voiture, expirait peu après avoir été ramené à son domicile.

### UN TAXI MONTE SUR UN TROTTOIR

Paris, 1<sup>er</sup> août. Ce matin vers 7 h. 30, le chauffeur Jean Bonicœur, 61 ans, conduisant un taxi d'une compagnie de Levallois, est monté avec son véhicule sur le trottoir de la rue des Boulets et a renversé Mlle Marie Duez, âgée de 28 ans, et Mme Cézille, 34 ans, toutes deux domiciliées à Paris. Mme Cézille est décédée pendant son transport à l'hôpital Saint-Anoine. Quant à Mlle Duez, après avoir reçu des soins elle a pu regagner son domicile.

Bonicœur a déclaré qu'il était sujet de fréquentes pertes de mémoire depuis la fin de la guerre où il aurait été gazé.

## L'HYDRAVION DISPARU

Hyères, 1<sup>er</sup> août. La marine a fait entreprendre par des avions et par un torpilleur, de nouvelles recherches pour l'écher de découvrir le point exact où a coulé, près de la presqu'île de Giens, l'hydravion de la base d'Hyères, avec ses deux occupants, le lieutenant de vaisseau Louis Gailaud et l'enseigne de vaisseau réserviste Marius Fornetti.

Aucune précision n'a été établie. L'appareil est par 300 mètres de fond. Il est exact qu'on l'a retrouvé défilé et ramené dans l'amarre à un sous-marin. Ce sont deux cousins de l'hydravion qui, ayant surnagé, ont pu être pris par une embarcation du croiseur « Foch » et amenés à la base de Palmyre.

## Paulette Couyba est l'objet d'une nouvelle incalpatation

Paris, 1<sup>er</sup> août. Paulette Couyba, qui fut condamnée à trois ans de prison avec sursis il y a quelques jours pour fausses déclarations commises avec l'archiduc Guillaume de Habsbourg, a été inculpée par M. Normand, juge d'instruction, de trafic d'influence.

La jeune femme avait réussi en effet, à obtenir des tranches importantes de bons de la Défense Nationale, qu'elle plaçait chez des banquiers ou des courtiers qui ne pouvaient en obtenir du ministère des Finances et elle conservait pour elle-même les commissions résultant de ce placement.

Sur réquisition du Parquet, le juge d'instruction lui a notifié la nouvelle inculpation relative contre elle et, après l'interrogatoire d'identité, l'a laissée en liberté provisoire.

## LES BAINADES TRAGIQUES

Bordeaux, 1<sup>er</sup> août. Hier soir, à Baurech (Gironde), vers 19 h. 30, deux jeunes gens de Bordeaux ont été tués dans un accident de voiture. Les « Graviers ». Ce sont MM. Le Bellec, 23 ans, en congé à Cambes, et Rougier, 19 ans, de Quinsac. Ils avaient décidé de prendre un bain et s'étaient imprudemment dirigés dans un endroit dangereux. Ce n'est que vers minuit 30 que les corps des victimes ont été découverts à marée basse et ramenés dans leurs familles.

## Le raid de Mermoz

Casablanca, 1<sup>er</sup> août. L'aviateur Mermoz a atterri à 16 h. 19. Il repartira demain matin à 5 heures, pour Dakar.

## NOS DOCTEURS

Le Docteur MINOT, 40, chaussée Jules-Ferry, vous fera ses visites et consultations le jeudi 8 août.

## NOS DENTISTES

MM. Raymond et André OUBREIL, chirurgiens-dentistes à Amiens, 28, rue Alexandre-Dumas, vous feront leurs consultations le lundi 2 septembre.

## UNE ERREUR MONUMENTALE

Pour que la Loterie nationale réussisse dans le Nord et dans l'Est

Il ne faut pas indiquer contre elle les quatre départements de la guerre, la reconduction de la Loterie des Régions Libérées.

Il y a plus d'un mois qu'une importante délégation composée de plus de cinquante députés de la guerre s'est rendue auprès du Président du Conseil pour lui demander d'accorder aux régions libérées la reconduction de la Loterie des Régions Libérées.

Il est superflu de rappeler en outre que la Loterie des Régions Libérées, bien loin de gêner la Loterie nationale, a au contraire donné un nouvel élan à celle-ci, alors que le public commençait à s'en désintéresser.

Mais il y a eu en outre en faveur de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au nom de la Loterie nationale, à repousser la reconduction de la Loterie des Régions Libérées, il aura par là même baissé graduellement la vente des billets de la Loterie nationale et les raisons qui ont fait de la Loterie des Régions Libérées, un motif psychologique auquel ses détracteurs n'ont sans doute pas pensé et qui est cependant essentiellement valable, c'est que si le Gouvernement persiste, au